

CTM DU 11 MARS : TOUJOURS AUSSI PEU DE REPONSES !

L'ordre du jour du CTM du 11 mars 2014, qui s'est tenu en présence d'Aurélie Filippetti comportait plusieurs points concernant les DRAC : bilan de la réorganisation territoriale de l'Etat (REATE) ; bilan des différentes mesures de décentralisation (archives, lecture, Monuments Historiques, Inventaire,...) ; loi MAPAM. Nous nous intéresserons ici à cette dernière et nous nous pencherons sur le bilan des décentralisations dans une future expression.

Des questions toujours sans réponse

Concernant la loi MAPAM, nous avons rappelé que SUD Culture Solidaires s'était largement exprimé sur le sujet, notamment lors du CTM du 7 février mais que de nombreuses questions n'avaient toujours pas obtenu de réponses dignes de ce nom.

Qu'entend-t-on par « compétence culture » ? S'agit-il d'une compétence ou d'une responsabilité d'intérêt national, auquel cas, elle n'entre pas dans le champs des délégations. S'agit-il d'une responsabilité qui doit rester partagée entre les différents échelons des pouvoirs publics, État et collectivités locales et donc, bénéficiant de financements croisés. En prévision du projet de loi de décentralisation annoncé pour avril, est-ce que la ministre de la culture allait s'opposer à l'éventuelle suppression de la clause de compétence générale qui serait une catastrophe pour la culture.

Dans un contexte d'économies budgétaires et d'un retrait généralisé de l'État allant croissant et pouvant se traduire par une diminution future des effectifs des DRAC, comment le MCC pourrait-il refuser la délégation à une collectivité volontaire ? Et si, au terme de l'expérimentation, ces délégations s'avéraient porteuses de régression culturelle, comment seraient-elles réintégrées dans le giron des DRAC ?

Lorsque des « compétences culture » auront été déléguées, quelles seront les conséquences sur les missions des DRAC et sur les agents exerçant ces missions ? Nous pensons notamment aux conseillers et aux assistants(e) qui risquent de devenir sans utilité. Seront-ils des agents sans mission ?

Tout va bien !

A toutes ces questions Aurélie Filippetti s'en est tenue à son discours habituel. François Hollande s'est engagé à maintenir la compétence générale à la Culture des collectivités locales et à préserver les DRAC dans toutes leurs missions. N'avait-elle d'ailleurs pas endigué la baisse de leurs effectifs¹ et maintenu leurs moyens. Il ne lui apparaît pas utile de renforcer la politique de communication des DRAC ... au contraire de la responsable de la DRAC Picardie qui l'estime essentiel car la lisibilité des DRAC est très faible². Si demandes de délégation, il devait y avoir, ce ne serait de toute façon pas avant 2016. Elle ne pense pas que les régions, vu leurs difficultés budgétaires, vont se ruer sur la culture. Certes la région Languedoc-Roussillon demande toute la compétence culturelle (dixit le Drac de cette région), mais c'est plus de l'affichage politique car, concrètement, l'action du conseil régional pour la culture est en diminution et la DRAC démontre toute sa légitimité. Le MCC tient bon et il est hors de question qu'il aille au-devant des demandes en recherchant par anticipation les missions qui pourraient être déléguées. Concernant les procédures, elle s'est bornée à rappeler les termes de la loi : toute demande de délégation portée par une collectivité territoriale sera présentée à la conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Le Ministère s'assurera dans quelles conditions ces délégations seront exécutées pour son compte et il pourra s'y opposer. Ces délégations seront temporaires. Le MCC les examinera au cas par cas.

Le « Pacte d'avenir pour la Bretagne »

Nous avons décidé de mettre l'accent le « Pacte d'avenir pour la Bretagne » pour lequel le ministère de la culture n'a même pas été consulté. Les souhaits du conseil régional ont été exprimés de manière claire en différentes occasions. Au nom de SUD Culture Solidaires, notre collègue de la DRAC Bretagne a lu la déclaration suivante :

« Madame,

Depuis plusieurs années la région Bretagne, par la voix de son ancien président, Jean-Yves Le Drian, par la voix de ses conseils constitutifs (conseil économique, social et environnemental, conseil culturel de Bretagne), par la voix de ses conseillers régionaux lors des assemblées régulières, n'a cessé de réclamer de nouvelles compétences dans les domaines culturels, remettant régulièrement en cause le travail des agents de la DRAC Bretagne. Depuis l'automne 2013 et le début du nouvel acte de décentralisation, les attaques vis à vis des services déconcentrés se sont multipliées. La signature le 13 décembre du pacte d'avenir

¹ Affirmation contradictoire avec la baisse du plafond d'emploi 2014 dans de nombreuses DRAC.

² SUD Culture Solidaires a rappelé que cette absence de reconnaissance des DRAC découlait de la REATE qui avait notamment fait disparaître leur logo spécifique qui permettait de les identifier et qu'il serait utile de le rétablir.

pour la Bretagne dans son titre IV, et avant même, le vote de la loi MAPAM et sans concertation avec les acteurs culturels, offre sur un plateau les délégations de compétence dans les domaines culturels et le démantèlement in fine de la DRAC Bretagne.

Les agents de la DRAC Bretagne ont adressé dès le 17 décembre une lettre ouverte au président de la République et au Premier Ministre exprimant leurs inquiétudes. AUCUNE REPONSE !

Le Premier Ministre vous a transmis son courrier le 20 janvier pour réponse. AUCUNE REPONSE !

Aucune information complémentaire n'est délivrée aux agents de la DRAC Bretagne. Le directeur de la DRAC Bretagne a bien en ce début d'année relayé vos vœux. Lors du dernier Comité Technique Ministériel, nous avons obtenu quelques éléments sur un possible calendrier et une possible organisation des échanges entre les acteurs. Le préfet de la région étant au centre des débats.

L'intersyndicale de la DRAC Bretagne a demandé un rendez-vous auprès du préfet le 30 janvier. AUCUNE REPONSE !

Pourtant, les choses avancent. Nous apprenons par la presse spécialisée : Polycultures de février 2014, L'observatoire de l'hiver 2013-14, les futures demandes du Conseil régional de Bretagne :

**Lors de la table ronde organisée par la commission culture, éducation et de la communication du Sénat, nous apprenons par Monsieur Jean-Michel Le Boulanger, vice président chargé de la culture et des pratiques culturelles, la première délégation, Le cinéma. Monsieur Le Boulanger précisant aussi que les 2 agents de la DRAC Bretagne pourraient compléter le service de la région offrant un service renforcé de 5 personnes. Le pacte d'avenir et la loi MAPAM n'évoque pourtant pas de transfert de personnel ! TOUJOURS AUCUNE INFORMATION !*

**Le président de la région Bretagne, Monsieur Pierrick Massiot, vous écrit directement sur des dossiers Patrimoine, sans passer par les services de la DRAC. Que devons-nous en conclure Madame la ministre ? Le patrimoine serait-il sur la liste des délégations ?*

Et pour finir, nous apprenons par la presse de vendredi dernier que votre secrétaire général et votre directrice de cabinet doivent «descendre en Bretagne».

AUCUNE INFORMATION CONCRETE N'EST DELIVREE AUX AGENTS SUR L'EVOLUTION DES ECHANGES.

Pourtant au quotidien, ce sont eux qui subissent les pressions et les attaques et ils s'inquiètent du devenir de leurs missions ».

Aurélié Filippetti n'a pas répondu sur les non réponses aux différents courriers des agents de la DRAC Bretagne. Elle a précisé que les demandes du Conseil Régional s'orientaient d'abord vers les domaines du cinéma et du livre et de la lecture. Elle s'est dit consciente de la pression médiatique mais impuissante à la contrer. Sur la procédure, elle a indiqué qu'il n'y aura pas de négociations directes entre le préfet de région et les élus. Elle a confirmé que son secrétaire général et sa directrice de cabinet devaient effectivement se rendre en Bretagne mais que ce déplacement avait été annulé en raison de la période de réserve électorale. Le lendemain, coup de théâtre : il et elle iront bien à Rennes le 14 mars rencontrer les élus, le matin et le personnel de la DRAC, l'après-midi, chacun ayant été fortement incité à abandonner séance tenante toute activité pour être présent à cette rencontre. Les échanges ont eu lieu pendant environ 2 heures et il y a de nombreuses questions les mettant parfois un peu mal à l'aise. Mais le discours reste constant.

La directrice du cabinet a indiqué qu'elle venait en Bretagne dans le cadre de la signature du pacte d'avenir et pour échanger sur les champs de compétence des uns (État) et des autres (collectivités territoriales) et préciser l'organisation du travail. Elle a confirmé que les premières demandes du conseil régional de Bretagne s'orienteraient vers les domaines du cinéma et du livre et de la lecture mais est resté muette sur la position que prendrait le MCC. Elle a rappelé qu'il était nécessaire de dresser un constat de qui fait quoi. C'est pourquoi un rapport a été demandé à l'inspection générale des affaires culturelles afin de disposer d'une évaluation précise des politiques culturelles des DRAC et des moyens qui leur sont affectés. Les résultats permettront de comparer les situations, les chiffres, les évolutions entre les DRAC et les services des Collectivités Territoriales. Quant au bilan des décentralisations passées, il était plutôt positif, du moins pour les archives.

Elle a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de chef de filat. La bonne blague. Sur le modèle du CCTDC (conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel), il y aura un CCTDB (conseil des collectivités territoriales développement culturel breton). Les collectivités sont déjà choisies. Il existe déjà en Bretagne ce qu'on appelle le B16, conférence territoriale composée des 16 plus grandes collectivités territoriales. Tout est déjà prêt. Une réunion des collectivités territoriales du B16 est prévue en mai pour lancer un diagnostic culturel (=qui veut quoi et on se partage le gâteau).

Conclusion : savoir attendre !

A l'évidence la ministre et son administration sont bien décidées à jouer la montre. Si danger il y a, ce sera dans un horizon lointain et... il sera bien temps d'y répondre alors. C'est ce manque d'anticipation qui ne peut que nous interroger. Parce que nous avons l'expérience des précédentes décentralisations, nous savons bien ce qu'elles peuvent représenter comme affaiblissement des politiques culturelles au niveau national. Le relatif optimisme dont semblent faire preuve nos interlocuteurs se doit d'être tempéré par une véritable évaluation de l'ensemble des missions qui ont été transférées depuis les années 1980. Pour Sud Culture Solidaires, une évaluation sérieuse reste encore à faire.